Relations UE/Asie: renforcement du partenariat, cadre stratégique

2002/2120(COS) - 04/09/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : adopter une nouvelle stratégie de partenariat renforcé entre l'Europe et l'Asie. CONTENU : la Commission a approuvé une communication qui inscrit les relations de l'UE avec l'Asie dans un nouveau cadre stratégique pour la décennie à venir. Il s'agit principalement de renforcer la présence communautaire en Asie pour la porter à un niveau conforme au poids croissant d'une Union élargie sur la scène mondiale. Pour ce faire, la nouvelle stratégie met l'accent sur six points clés : 1) renforcer l'engagement de l'UE auprès de l'Asie dans le domaine politique et en matière de sécurité; 2) développer les relations commerciales et les flux d'investissement réciproques; 3) contribuer efficacement à réduire la pauvreté dans la région asiatique; 4) promouvoir la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit; 5) nouer des alliances mondiales avec les principaux partenaires d'Asie (pour relever les défis mondiaux et au sein des organisations internationales); 6) encourager une meilleure connaissance réciproque de l'UE et de l'Asie. La communication présente des propositions concrètes en vue de renforcer les relations UE-Asie dans ces domaines essentiels et lancer des actions à une échelle régionale plus large: - en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, l'UE doit jouer un rôle plus actif dans les enceintes régionales, promouvoir la prévention des conflits par le partage d'expériences communes et intensifier le dialogue UE-Asie en matière de justice et d'affaires intérieures, volet qui comprend notamment le droit d'asile, l'immigration et le trafic d'armes; - les flux de commerce et d'investissement réciproques bénéficieront d'un meilleur accès aux marchés et de meilleures conditions d'investissement de part et d'autre. Il est proposé d'encourager les contacts entre entreprises du secteur privé (en particulier les PME) et en particulier de celui des hautes technologies, de renforcer le dialogue sur la politique économique et financière et d'ouvrir plus largement les marchés aux pays en développement les plus pauvres; - pour réduire la pauvreté, la Commission axera ses programmes de coopération sur des domaines fondamentaux comme l'éducation et la santé, la gouvernance économique et sociale, ou le lien entre environnement et pauvreté. Un dialogue renforcé sur les questions de politique sociale permettrait d'échanger des expériences sur les meilleurs moyens de relever les défis de la mondialisation et de la modernisation; - la promotion de la société civile et d'un dialogue entre l'Asie et l'Europe doit encourager la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit. En matière de droits de l'homme, des échanges constructifs, tels que le dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme, devraient préparer le terrain à une meilleure coopération; - il convient par ailleurs de conclure des partenariats et de nouer des alliances dans la gestion des dossiers mondiaux comme la réforme de l'ONU, l'OMC, l'environnement et d'autres fléaux comme la criminalité internationale, le terrorisme ou lapropagation du VIH/sida; - l'ouverture de nouvelles délégations constitue l'un des instruments qui permettent de favoriser une meilleure connaissance réciproque de l'Europe et de l'Asie. Il est également envisagé d'encourager les échanges universitaires, culturels et scientifiques et de promouvoir les contacts entre les sociétés civiles des deux régions. La communication prévoit par ailleurs des mesures spécifiques pour cibler les initiatives de l'UE destinées aux différentes parties de la région asiatique (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie du Nord-Est et Australasie). Ces mesures concernent surtout l'amélioration des relations avec certains pays de la région et visent à traiter des questions bilatérales avec chaque pays, tout en dotant d'un cadre les relations globales UE-Asie. Sur le plan institutionnel, les relations de l'UE avec l'Asie ont considérablement évolué depuis une période récente. Le premier sommet bilatéral a été institué en 1991 avec le Japon. Des sommets comparables ont été mis en place ces dernières années avec l'Inde et la Chine (il devrait en être prochainement de même avec la Corée du Sud), ainsi qu'avec l'Asie de l'Est dans son ensemble grâce au processus ASEM. Au niveau ministériel, le dialogue de l'UE avec l'ANASE, d'une part, et avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, continue de progresser. Cette évolution des relations de l'UE avec la région offre une base solide sur laquelle renforcer encore les liens.